

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 07 FEVRIER 2025

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 13

Date de la convocation : 30/01/2025 Date d'affichage : 30/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ (arrivé à 20h16 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Daniel BOTTOLLIÉ-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIÉ-LEMALLAZ (arrivé à 20h18 – à partir de la délibération n°2025-002), M. Raphaël MABBOUX, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Thibault PUGNAT (pouvoir à M. François PARIS), Mme Marie-Claude BOTTOLLIÉ-DEPOIS (pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), M. Albert BOTTOLLIÉ-DEPOIS (pouvoir à Mme Adeline HENNICHÉ)

Secrétaire de séance : M. Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n°2025-019

FORÊT COMMUNALE

- Demande subvention Sylv'ACCTES Rhône-Alpes 2025

Monsieur Daniel BOTTOLLIÉ-CURTET, adjoint au Maire, rapporteur, a fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025

La nature des travaux est la suivante :

Travail du sol à la pelle araignée : parcelle K sur une surface de 1.5 hectare.

Plantation parcelles I et F sur un hectare : Fourniture 200 plants de sapin et 200 plants de hêtre, fourniture 400 tuteurs, mise en place plants, tuteurs et application répulsifs contre le gibier (Trico).

Le montant estimatif des travaux est : **10 358€ HT**

Monsieur l'adjoint au Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **Dépenses subventionnables 10 358 € (nature et montant total)**

* Montant de l'aide sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : **4 325€**

* Montant total des aides : **4 325€**

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux aidés : **6 033€ HT**

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés

DEMANDE à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,

mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 février 2025

Le Maire

M. François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le 10 3 FEB. 2025

Affiché le 11 3 FEB. 2025

Le Secrétaire de Séance,
M. Fabrice DEVERLY